

|                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Procès-verbal de la réunion de la Conférence des Bâtonniers de l'Est<br/>TOURNUS les 7 et 8 février 2025</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Vendredi 7 février 2025**

Membres présents selon liste d'émargement.

**1) Accueil et informations :**

Mot d'accueil du Président Jean-Philippe SCHMITT

Mot d'accueil de Madame le Bâtonnier Magali RAYNAUD de CHALONGE.

**Éléments d'actualité :**

- Université d'été de la Conférence des Bâtonniers : LA BAULE (28-29 et 30 août 2025),
- AG décentralisée de la Conférence à LYON (vendredi 26.09.2025),
- Journée nationale de la relation avocats-magistrats (21.03.2025) : importance de cette journée au regard des nombreuses attaques dont la profession est victime actuellement,
- Décret du 29.01.2025 sur la procédure disciplinaire simplifiée (droit au silence ; « CRPC »)

**2) Présentation des nouveaux bâtonniers et Vice-Bâtonniers :**

Remise du trombinoscope 2025

Tour de table des Bâtonniers de la COBEST et des invités.

Rappel de l'existence du site internet de la COBEST.

**3) Territoires et initiatives des ordres : Christophe BAYLE, Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers :**

Présentation du parcours de Monsieur le Bâtonnier Christophe BAYLE, Président de la Commission territoires et initiatives des ordres, dont l'objectif est de représenter tous les territoires de la conférence et de partager les initiatives qui fonctionnent dans les barreaux (Cf. onglet sur le site de la conférence pour partager lesdites initiatives).

Rappel de la composition de la commission (notamment Madame le Bâtonnier LAGARRIGUE pour la COBEST).

Dans un 1<sup>er</sup> temps, envoi d'un Google Forms aux barreaux de la conférence sur les thèmes de la communication dans les barreaux, la conciliation entre vie professionnelle et personnelle, la convivialité, la santé et le bien-être, et les services aux confrères – 77 barreaux ont répondu.

L'objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent de visualiser ce qui se passe ailleurs.

Il est important de faire vivre la page « *initiatives des barreaux* » sur le site de la conférence, et de l'enrichir.

Présentation de quelques initiatives dans les différents domaines du Google Forms :

**1) Communication vers le justiciable (comment attirer les clients) :**

Exemple du barreau de MACON et de sa campagne de communication sur les panneaux publicitaires.

Présentation du processus de mise en œuvre de cette campagne par Madame le Bâtonnier RAYNAUD de CHALONGE, qui rappelle la nécessité de se mettre en relation avec les maires.  
A la suite de la campagne de communication, le barreau a pu constater une augmentation du nombre d'abonnés sur le site.

La campagne de communication du barreau de MACON pourrait-elle être mutualisée au sein de la COBEST ? dans cette hypothèse, les tarifs seraient les suivants :

Intégration du logo, déclinaison des 5 phrases clés (grand format/petit format), adaptation de la colorimétrie : si moins de 10 barreaux intéressés, tarif : 480 € HT/barreau + 180 € HT pour la cession des droits ; si + de 10 barreaux intéressés : tarif de création : 432 € HT + 180 € HT pour la cession des droits.

Autres exemples : Barreau de BREST avec des spots de publicité au cinéma ; Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE avec la participation du barreau à la foire agricole ; publications de portrait de confrères sur les sites internet des ordres...

Observations de la salle : la communication doit être axée sur la proximité.

## 2) Communication vers les confrères :

Barreau de POITIERS : communication sériee.

## 3) Conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle :

Barreau de Metz : convention de partenariat avec une maison d'assistantes maternelles avec des places réservées aux confrères.

Barreau de Bordeaux : création d'une crèche pour les confrères.

## 4) Convivialité :

Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE : moment de convivialité une fois par mois avec les magistrats,

Barreau de THIONVILLE : galette partagée avec les magistrats,

Barreau d'EPINAL : manifestations sportives notamment.

## 5) Santé des avocats et bien être :

Assistance psychologique, commission qualité de vie au travail, intervention de kiné...

## 6) Services aux confrères :

Formation à destination des secrétaires des cabinets, permanence aux audiences assurée par des confrères caristes qui gèrent les renvois...

Rappel de l'existence des fiches de présentation des barreaux sur la plateforme « RecrutAvocats ».

Création d'une convention de partenariat avec les maires de France qui va être présentée prochainement à la signature du Président de l'AMF, dans le but de faire contrepoids aux menaces de création d'ordres régionaux, de tribunaux départementaux..., et de créer un lobbying commun entre les maires et les bâtonniers afin d'éviter la suppression de certains tribunaux ou permettre d'obtenir des renforts de magistrats.

Cette convention comporte 6 articles en vue de : faciliter l'accès à la justice, mener des campagnes locales d'information, créer un lobbying commun, organiser des rencontres en région entre les bâtonniers et les maires, agir pour préserver l'accès à la justice au niveau rural.

#### **4) Les finances de l'Ordre : Magali RAYNAUD de CHALONGE, Bâtonnier de Mâcon :**

Présentation d'un tableau qui compile toutes les informations relatives aux finances des ordres au sein de la COBEST (ce tableau sera diffusé avec le présent PV).

Les informations principales sont les suivantes :

- \* La majorité des barreaux réclament des cotisations moindres aux avocats de moins de 2 ans d'exercice,
- \* Les cotisations réclamées sont principalement fixes, seuls certains barreaux fonctionnant sous le régime de cotisations proportionnelles aux revenus,
- \* Pas de cotisations pour les avocats omis,
- \* La rétrocession mensuelle des collaborateurs varie de 1900 € à 2.500 €,
- \* L'indemnisation des bâtonniers varie de 500 € à 6.000 €, étant observé que certains bâtonniers ne sont toujours pas indemnisés.

#### **5) Présentation de DIGIBARRE :**

C'est un logiciel de gestion des ordres avec une seule application pour tous les services, et un site internet corrélé (+ une application mobile), dont l'objectif principal est de remettre l'avocat au centre du processus.

Présentation des services de l'application : bourse d'échanges de permanences, suivi de la formation, paiement des cotisations, messagerie instantanée sécurisée, possibilité de créer un dossier dématérialisé par avocat...

Toutes les publications de l'ordre sont stockées dans l'application, et il existe des accès différents pour les avocats et les ordres.

Les juridictions peuvent avoir accès directement à l'application.

Coût de déploiement : 2.500 € HT

Barreau de plus de 50 avocats : 8 € HT par avocats

Barreau de – de 50 avocats : 400 € HT par mois.

#### **6) Actualité de la Conférence des Bâtonniers :**

\* Présentation des différentes commissions par Madame le Bâtonnier LAGARRIGUE :

- La Commission déontologie (c'est une commission très sollicitée),
- La Commission civile et pénale : la conférence a été consultée sur la déjudiciarisation de certains contentieux le 31.01.2025 (Propositions de déjudiciarisation : confier la délégation d'autorité parentale aux notaires ; suppression des BAJ et donner le contrôle de l'AJ à l'administration fiscale ; gestion des adoptions par les notaires ; autres propositions : motivation allégée des jugements ; jugements oraux, CRPC criminelle...),
- La Commission aide juridictionnelle et accès aux droits,

- La Commission formation et prospective (Présidente : Madame le Bâtonnier LAGARRIGUE) : organisation d'un séminaire MCO en présentiel ou en distanciel.

\* Madame le Bâtonnier RAVAT-SANDRE :

Binôme pour la présidence : modification des statuts non retenue.

Commission discipline

Commission compliances (lutte contre le blanchiment)

Commission accès aux droits (AJ, mineurs, majeurs vulnérables, étrangers) – 2025, la LF ne prévoit pas d'augmentation de l'UV.

\* Monsieur le Bâtonnier ZACHAYUS :

Lors l'audition sur la déjudiciarisation, la Conférence s'est montrée force de proposition ; il faut replacer l'avocat au centre de la procédure, et le remettre au début de la procédure.

Fin des travaux à 17H45.

## **SAMEDI 8 février 2025**

Membres présents selon liste d'émargement.

### **1) Echanges avec Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, Jean-Raphaël FERNANDEZ**

Rappel du parcours de Monsieur le Président FERNANDEZ.

Monsieur le Président SCHMITT rappelle les nombreux sujets de préoccupation de la profession :

- Actualité de la profession et attaques dont la profession fait l'objet,
- Problème du manque de moyens de la justice,
- Difficultés pour les petits barreaux et les barreaux de taille moyenne à attirer des jeunes,
- Manque d'attractivité des fonctions de bâtonnier et de membres des conseils de l'ordre,
- Aide juridictionnelle, et valeur de l'UV.

Observations de Monsieur le Président FERNANDEZ :

#### **❖ Sur les attaques de la profession :**

- Toutes les spécificités indispensables à l'Etat de droit sont attaquées.

Rappel du problème de la vision européenne : notre indépendance est spécifique et certains voudraient la voir supprimée.

Une Convention européenne de protection des avocats devrait être signée dans les prochaines semaines.

- Loi sur le narcotrafic : l'amalgame avocat/client/voyou :

La proposition de loi sur le narcotrafic a été votée au sénat la semaine dernière (majorité moins 1 voix) – tous les partis politiques ont souhaité une telle loi.

Nos instances ont eu beaucoup de mal à faire modifier cette proposition de loi, mais le travail a porté ses fruits sur certains points (Procédure coffre et nullités).

Il est nécessaire de travailler sur l'image de l'avocat pour essayer de faire contrepoids à cet amalgame (campagne de communication).

Il est nécessaire de mener un nouveau travail auprès des députés (la loi revient les 9 et 17 mars à l'Assemblée Nationale) : la conférence va proposer un modèle de courrier à envoyer aux députés ; il faut aller au contact ; les députés ont peur du narcotrafic et il faut attirer leur attention sur les dérives de cette loi (problématique de territorialité : en lieu et place d'un parquet national, la conférence propose de renforcer les moyens de la JUNALCO et des JIRS existantes).

- Article dans le magazine Frontières : d'autres professions sont attaquées et se sont rapprochées de la conférence pour témoigner leur solidarité et essayer de se battre ensemble (volonté de fédérer les professions autour des avocats).

- Les effectifs supplémentaires de magistrats 2024-2027 promis par l'ancien ministre seront à priori maintenus, mais ce ne sera pas suffisant.

- La Chancellerie a créé un groupe de travail composé d'avocats qui ne sont pas des élus de la profession. Ce groupe a 3 axes d'étude : l'exécution des peines, la justice criminelle, et la déjudiciarisation. Des propositions ont été faites : s'agissant de la justice civile, sortir des pans de contentieux qu'on donne aux notaires et aux administrations, et s'agissant de la justice pénale, développer la CRPC criminelle.

Il est acquis que la justice civile est en peine.

Nos instances pensent que pour garder les contentieux, il faut mettre en avant l'acte d'avocat, et la procédure participative ; il faut être acteur de notre propre changement, et il faut envisager des évolutions de ce type pour ne pas perdre la main.

Problématiques de certaines Cour d'Appel (EX : AIX EN PROVENCE) : des détenus qui vont être libérés parce que les délais de détention provisoire ont expiré alors que les instructions sont toujours en cours. Ces situations peuvent créer des discours de crispation.

Problématique également des CRPC : dans beaucoup de Tribunaux, les négociations ne sont pas possibles, de sorte que l'esprit de la CRPC n'est pas respecté.

#### ❖ Sur l'attractivité de la profession :

L'attractivité de la profession n'est pas le problème principal (cf. nombre d'élèves dans les écoles).

En revanche, l'attractivité de la collaboration libérale pose plus de questions (la durée moyenne de la collaboration est plus courte ; les jeunes n'entendent pas consacrer autant de temps à leur métier et veulent une qualité de vie ; ils pensent qu'en exerçant seul ils trouveront un meilleur équilibre ; souvent quand la collaboration se passe mal les jeunes ne reprennent pas une autre collaboration).

L'attractivité des territoires est également une question (50 barreaux ont perdu des avocats sans en retrouver).

Certains cabinets se sont outillés pour travailler plus vite (tâches subalternes déléguées pour permettre aux collaborateurs de se concentrer sur d'autres tâches).

#### ❖ Aide juridictionnelle :

Aujourd'hui, l'UV est à 36 €. Selon les rapports officiels, elle devrait s'élever à 41 €.

En réalité, avec l'inflation il faudrait une UV à 42,50 €

Il n'y a pas d'augmentation de l'UV prévue dans la prochaine loi de finance. Il faut continuer à se battre car l'AJ reste un enjeu majeur d'accès à la profession, à la justice et au droit.

Pour palier le manque d'augmentation de l'UV, la conférence tente d'obtenir une hausse du nombre d'UV pour certaines missions.

En France, l'accès à la justice est gratuit ; dans les autres pays européens, il y a des contributions, notamment au niveau de secteur assisté.

❖ Auto-régulation : procédure disciplinaire simplifiée (cf. décret) et LBC-FT :

Il est nécessaire de conserver cette auto-régulation pour éviter une intrusion d'autorités extérieures. Le contrôle national LBC-FT est un enjeu de 2025 : le contrôle par des avocats d'un barreau extérieur tel que proposé par la conférence permettra d'éviter la mise en place d'une structure de contrôle extérieure à notre profession.

Déclaration de soupçons : Avis du Conseil d'Etat du 23 janvier 2025 : l'obligation déclarative porte aussi bien sur les sommes obtenues par la commission d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an, quelle que soit la nature de cette infraction, que sur les opérations portant sur ces sommes, ces dernières pouvant, le cas échéant, traduire des faits de blanchiment.

**2) Actualité CNB :**

- Guide pratique sur le contrat de collaboration adopté par le CNB,
- 2026 : Convention nationale des avocats à Toulouse,
- Commission règles et usages : avis uniquement sur demande des bâtonniers,
- Toilettage du RIN à droit constant, et réécriture de l'article 3 du RIN (courriers officiels/confidentiels),
- Travail sur l'IA et recommandations pour les confrères,
- Accès direct des avocats à la publicité foncière et quel est l'outil à utiliser,
- Enregistrement en ligne des DCM, vente de fonds... d'un point de vue fiscal,
- Développement du DCM par signature électronique,
- Travail sur le RPVA,
- Retours de la grande consultation des avocats,
- Refonte du site internet du CNB,
- Travail sur la protection sociale, et les risques psycho-sociaux,
- Communication sécurisée
- Réforme de la discipline : webinaire de la commission règles et usages.

**3) La situation de la SCB et cotisations des ordres :**

*Propos introductifs :*

9 barreaux sont en renouvellement de contrats avec des hausses importantes.

Rappel de la réunion du 07.11.2024 à PARIS.

Il y a probablement eu un déficit de communication de la part de la SCB (création de deux groupes de travail pour y remédier).

Des appels d'offres ont été lancés à différentes compagnies d'assurance mais peu répondent.

La SCB veut simplifier le cahier des charges pour ouvrir le marché aux autres compagnies.

*Présentation de la SCB* (identifier le risque, le quantifier, financer le risque – RCP pour 13 barreaux – GRMF – 159 barreaux – LPA 13 barreaux)

Il n'y a pas de spécificité particulière de la sinistralité des barreaux de la COBEST par rapport à la moyenne nationale.

L'Extranet de la SCB est mis à disposition de chaque barreau (Barassur.fr).

**Conseil de Monsieur le Président FERNANDEZ :** désignation par chaque bâtonnier d'un MCO qui s'occupe de la gestion de la RCP et prise en compte de la RCP dans le discours relatif à la formation

**des avocats (pendant très longtemps la RCP n'a pas été un sujet pour les bâtonniers mais ce n'est plus le cas actuellement avec la problématique de la hausse des cotisations).**

*Rappel de la sinistralité MAGENDIE* (elle est plus importante que celle des anciens avoués – report à l'époque de la sinistralité des avoués sur les avocats) qui est à temps long (10/15 ans).

*Répartition de la prime* : dans le contrat, il est prévu que la cotisation peut être répartie à la discrétion des barreaux (c'est une décision du bâtonnier) ;

*Présentation des modalités de gestion des sinistres* :

Pour chaque réclamation, analyse de la faute, du préjudice, et de la causalité.

Une consultation juridique est établie sur cette base.

Il y a une moyenne de 2.000 dossiers de sinistres ouverts par an (24% d'ouverture en plus en 2024).

Question : faut-il tout déclarer ou faire le filtre ? si l'avocat est assigné, l'assureur va prendre en charge les frais de défense (le coût est plus élevé ; provision à 25.000 €).

Il vaut mieux déclarer le sinistre en amiable avec une provision à 5.000 €

*Présentation des ressources SCB en gestion des risques.*

*Présentation des résultats d'une enquête de satisfaction SBC auprès des avocats.*

*Niveau des cotisations unitaires pour les barreaux de la COBEST* : prime moyenne COBEST : 1.375 € TTC.

*Situation du marché en janvier 2025 :*

Prévision de perte pour MMA : 57 M€ pour les barreaux de province ; MMA redresse les cotisations de manière très forte.

Sur l'appel d'offre de la SCB : seules MMA et AXA ont répondu.

La SCB renonce à sa commission sur le surplus de prime en 2025 et 2026 pour faire contrepoids à l'augmentation des primes.

MMA renouvelle ses contrats pour 1 an et plus pour 3 ans.

*Sinistre fraude au RIB (drive sécurisé CNB) :*

Ces sinistres sont pris en charge par le risque RCP ou le risque espèces, titres et valeurs.

Axa a cessé d'assurer le risque espèces, titres et valeurs.

*Perspective de négociations pour 2026 :*

Appel d'offre pour trouver le meilleur assureur qui accepte de n'exclure aucun barreau.

Question de la sinistralité par âge de confrères : des statistiques peuvent être transmises par la SCB à ce sujet.

### **3) Questions diverses :**

NEANT

Fin des travaux à 12H30

|                                                                                                                                              |                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Jean-Philippe SCHMITT</b><br/><b>Président</b></p>  | <p><b>Noémie GROSS</b><br/><b>Secrétaire</b></p>  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

